



Demande de nationalité française

Par **loren**, le **29/10/2016** à **16:48**

bonjour,

je suis marié a une francaise (je suis marocain), depuis octobre 2012, je veux demander la nationalité française comme l'exige la procedure après 4 années de mariage. Ceci étant, j'ai déjà été marié en 2009 et divorcé en 2011 d'une conjointe française et, suite à ce divorce, j'ai reçu une OQTF, mais j ai régularisé ma situation entre temps en me remariant.

Je voudrai savoir si cela peut être un motif comme refus de ma demande.

Je vous remercie de la reponse apportée.

Par **youris**, le **29/10/2016** à **17:24**

bonjour,

impossible de répondre à votre question, car la décision d'octroyer la nationalité française à un étranger est une décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions exigées.

au vu de votre historique, il est possible que vous ayez un ajournement ou un refus.

salutations